



**COMMUNIQUE DE PRESSE
SNEP FSU Gironde**

L'EPS et ses enseignants mis à la porte par le 2S2C

Mercredi 20 mai 2020

La mairie de Bordeaux joue contre les enseignants d'EPS.

A l'heure de revoir les élèves, la majorité des communes de Bordeaux métropole gardent leurs installations fermées. Certaines pour raisons sanitaires mais d'autres comme la mairie de Bordeaux ont « réservé » les installations sportives au dispositif Santé, Sport, Culture, Civisme. Les enseignants d'EPS se voient donc dans l'impossibilité d'accéder aux installations sportives. Sur Bordeaux, ce sont plus de 22 000 élèves du secondaire (collèges et lycées) qui ne pourront reprendre leurs cours d'EPS normalement. Il est inacceptable que la ville de Bordeaux fasse le choix de cautionner la relégation de certains enseignements obligatoires dans l'école en dehors du temps scolaire.

La réouverture des établissements scolaires suite au déconfinement a été déclarée comme une nécessité pour lutter contre l'accroissement des inégalités scolaires. Le confinement n'a pas créé d'inégalités de toutes pièces. Elles sont le résultat de la politique d'économie menée qui supprime des postes et accroît les effectifs dans les classes.

Issu d'une décision du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des sports, le dispositif 2S2C propose des activités physiques et culturelles sur un temps périscolaire, en dehors des cours obligatoires. Choisir un moment où le besoin d'activité physique est criant pour faire revenir l'idée d'une « école des fondamentaux » ne prend pas en compte les besoins des élèves.

JM Blanquer, auditionné au Sénat et à l'Assemblée nationale le mardi 19 mai, a laissé entendre que ce dispositif pourrait s'installer de manière pérenne. Nous nous interrogeons : les professeurs d'EPS seront-ils privés de leur outil de travail à la rentrée 2020 ?

Nous dénonçons cette volonté de faire des économies sur le dos de l'École. Sortir des disciplines de l'École, c'est aussi aggraver les inégalités territoriales puisque ce dispositif est facultatif et ne touchera donc pas tous les élèves. Toutes les communes n'auront pas non plus les moyens financiers ou humains de mettre en place ce dispositif.

Si les contraintes d'effectifs sont une conséquence normale du protocole sanitaire, la concertation des différents acteurs, dont les professeurs d'EPS aurait dû être la règle. Le SNEP FSU souhaite que le monde sportif associatif puisse reprendre un fonctionnement normal. Mais nous rappelons que le sport périscolaire et associatif est un complément à l'EPS au sein de l'école et ne doit pas rentrer en concurrence ni se substituer à elle.

Contact
Fabrice ALLAIN
s2-33@snepfsu.net
06 63 49 12 73